

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Actions d'INCOFIN CVSO CVBA-SO

Nom de l'initiateur du PRIIP : INCOFIN CVSO CVBA-SO (le « Fonds »), une société coopérative belge à responsabilité limitée à finalité sociale. Le Fonds est agréé par le Conseil national de la Coopération et est également un fonds de développement agréé.

Autorité compétente : Autorité des services et marchés financiers (www.fsma.be)

Coordonnées de contact : www.incofincvso.be ; +3238292536

Date de ce document : 19 juillet 2019.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Actions du Fonds. Le Fonds émet deux types d'actions : (i) des parts « complètes » d'une valeur nominale de 2 604,00 euros et (ii) « un vingtième de part » d'une valeur nominale de 130,20 euros. Les actions sont nominatives et ne peuvent être cédées. La démission des associés n'est possible que durant les six premiers mois de l'exercice et après accord du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne peut refuser la démission d'un associé pour des raisons spéculatives.

Objectifs

La politique d'investissement du Fonds consiste à combiner rendement financier et rendement social de manière équilibrée en investissant dans un portefeuille diversifié constitué de participations en capital et de prêts dans des pays en développement (Afrique, Asie, Amérique latine et Europe orientale). Le Fonds vise la réalisation d'une plus-value financière modeste associée à un impact social en contribuant au développement socioéconomique via l'inclusion financière. Il investit tant directement par le biais de participations et de prêts qu'indirectement dans des institutions de microfinance et d'autres organismes financiers actifs dans le domaine de l'inclusion financière, qui œuvrent à soutenir les petits entrepreneurs dans les pays en développement.

Le Fonds applique des critères clairs dans la sélection de ses investissements. Il tient compte : de l'impact de l'investissement sur l'économie locale, de la qualité du management, de la situation financière, des performances éprouvées (« track record ») et des perspectives d'avenir de l'entreprise. Pour chaque dossier d'investissement, une analyse approfondie (« due diligence ») est effectuée préalablement pour vérifier si la transaction envisagée est conforme à la politique d'investissement du Fonds. La décision finale d'investissement revient au Comité d'investissement du Fonds.

En cas de sortie, le montant maximal versé à un investisseur est égal à la valeur nominale des actions. Le rendement financier consiste en une distribution du dividende pour autant qu'elle soit proposée par le Conseil d'administration et approuvée par l'Assemblée générale des associés. Le montant maximal d'un dividende est fixé à 6 % du capital libéré. Depuis 2010, le Fonds a distribué chaque année un dividende de 2,5 %. Cependant, la poursuite de cette politique de dividende n'est pas garantie à l'avenir.

Investisseurs de détail visés

Ce produit s'adresse aux investisseurs recherchant un impact social plutôt qu'une maximisation du bénéfice. L'investisseur doit être prêt à encourir une perte éventuelle de son capital. Bien qu'aucune période minimale de détention ne soit requise, une période minimale de détention de 5 ans est recommandée.

Échéance

Ce produit n'a pas d'échéance. Un associé peut être exclu dans des cas exceptionnels tels que décrits dans les statuts du Fonds (ex. s'il cesse de remplir les conditions d'admission, s'il commet des actes nuisant aux intérêts du Fonds, s'il ne respecte pas les statuts ou le règlement d'ordre intérieur, s'il refuse de se soumettre aux décisions de l'Assemblée générale ou de la direction, ou s'il manque à ses obligations à l'égard du Fonds).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
←				5		→
Risque le plus faible						Risque le plus élevé
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant la période de détention recommandée des actions de 5 ans. Les actions ne peuvent être cédées. La démission des associés n'est possible que durant les six premiers mois de l'exercice et après accord du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne peut refuser la démission pour des raisons spéculatives.						

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que les investisseurs enregistrent des pertes sur ce produit en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **5 sur 7**, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit sont estimées à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur le marché, il est probable que notre capacité à



vous payer en soit affectée. Autres risques matériellement pertinents pour ce produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Le cadre réglementaire et de surveillance des pays en développement peut être moins développé.
- Le Fonds peut, dans une mesure limitée, être exposé aux risques de change, étant donné qu'il investit dans plusieurs devises. Le Fonds gère le risque de change en utilisant des techniques de couverture spéciales (dérivés).
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Ce produit ne prévoit pas de garantie de capital contre le risque de crédit : si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.
- Le Fonds est également exposé au risque de concentration, au risque de contrepartie et au risque des taux d'intérêt. Consultez la note d'information pour obtenir un aperçu des facteurs de risque (<https://incofincvso.be/>).

La gestion des risques consiste principalement en la diversification du portefeuille, la répartition des actifs dans différents pays et régions, la couverture des risques de change via des techniques financières, la conservation de liquidités, etc.

Scénarios de performance

Investissement (10 000 €)		1 an	3 ans	5 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 469 €	9 283 €	9 205 €
	Rendement annuel moyen	- 15,3 %	- 2,5 %	- 1,6 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 902 €	10 014 €	10 169 €
	Rendement annuel moyen	- 1 %	0 %	0,3 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 224 €	10 688 €	11 142 €
	Rendement annuel moyen	2,2 %	2,2 %	2,2 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 341 €	10 859 €	11 397 €
	Rendement annuel moyen	3,4%	2,8%	2,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans (la période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les actions ne peuvent être cédées. La démission des associés n'est possible que durant les six premiers mois de l'exercice et après accord du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne peut refuser la démission pour des raisons spéculatives.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit proprement dit, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si le Fonds n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière en conséquence du défaut de paiement du Fonds. La totalité ou une partie de la perte financière n'est couverte par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

En cas de sortie, si l'actif net du Fonds passe sous la valeur nominale des actions en conséquence de la perte subie par le Fonds, vous recevrez moins que la valeur nominale par action que vous avez payée. La valeur nominale d'une action « complète » est de 2 604 €. Au 31 décembre 2018, l'actif net du Fonds par action « complète » s'élevait à 3 013,05 €.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY ou **Reduction in Yield**) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit proprement dit, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.



Tableau - Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement (10 000 €)			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	246 €	738 €	1 230 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	2,46 %	2,46 %	2,46 %

Tableau – Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique : l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ; et la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Pas de coûts d'entrée ou de sortie ponctuels	0 %	Non applicable
Coûts récurrents	Pas de coûts de transaction de portefeuille	0 %	Non applicable
	Autres coûts récurrents	2,20 %	Il s'agit notamment des types de coûts suivants : (a) dépenses indispensables pour la gestion du Fonds ; et (b) tous les paiements de frais, honoraires et rémunérations, aux personnes suivantes : (i) conseiller du Fonds ; (ii) fournisseurs de services d'audit, de valorisation et de comptabilité du Fonds; et (iii) conseillers juridiques externes.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,26 %	Ce produit génère une commission pour le conseiller du Fonds.
	Commissions d'intéressement	0 %	Non applicable

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Bien qu'aucune période minimale de détention ne soit requise, une période minimale de détention de 5 ans est recommandée. La démission des associés n'est possible que durant les six premiers mois de l'exercice et après accord du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne peut refuser la démission pour des raisons spéculatives.

Le Fonds étant un fonds de développement agréé, les investisseurs privés bénéficient d'une réduction d'impôt de 5 % sur leur investissement, pour autant qu'ils remplissent certaines conditions, et jusqu'à un montant de 320 €. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt totale si vous êtes prêt à maintenir votre investissement durant une période ininterrompue de 5 ans. Vous trouverez de plus amples informations sur la réduction d'impôt, ainsi que sur d'autres avantages liés au précompte mobilier sur notre site Web.

En tant qu'associé du Fonds, vous pouvez être exclu dans des cas exceptionnels tels que décrits dans les statuts du Fonds (ex. si vous cessez de remplir les conditions d'admission, si vous commettez des actes nuisant aux intérêts du Fonds, si vous ne respectez pas les statuts ou le règlement d'ordre intérieur, si vous refusez de vous soumettre aux décisions de l'Assemblée générale ou de la direction, ou si vous manquez à vos obligations à l'égard du Fonds).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations sur le produit, le comportement du Fonds ou celui d'une personne fournissant des conseils sur le produit ou vendant le produit, vous pouvez introduire une réclamation auprès de nos services de trois manières :

- Vous pouvez introduire une réclamation par téléphone au +3238292536 : votre réclamation est notée et vous recevez des explications sur ce que vous pouvez faire.
- Vous pouvez envoyer une réclamation par courriel à l'adresse info@incofincvso.be.
- Vous pouvez envoyer une réclamation par écrit à Incofin, Sneeuwsbeslaan 20, bus 2, 2610 Anvers.

Vous pouvez également contacter l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles, téléphone +3225457770, courriel : ombudsman@ombudsfin.be, www.ombudsfin.be

Autres informations pertinentes

Les investisseurs souhaitant obtenir des informations détaillées peuvent consulter notre prospectus disponible sur demande ou en ligne sur le site www.incofincvso.be. De plus amples informations sur nos activités et notre rapport annuel sont également disponibles en ligne ou sur demande.